

niés d'État. Dans le cas de l'Afrique du Sud, une forme très particulière de discrimination raciale est inscrite dans la Constitution et est appliquée à l'aide de toute une série de règles et de règlements passés à l'appui par des législateurs pleinement conscients de ce qu'ils font. Dans d'autres cas, les droits sont théoriquement garantis par la loi, mais fortement limités en pratique. En Union soviétique, les droits de la personne sont subordonnés à ceux du Parti communiste et de l'État soviétique lui-même. D'autre part, compte tenu de l'ambiguïté de nombreuses lois soviétiques, il est facile de poursuivre des personnes à des fins politiques.

Dans d'autres pays, les droits de la personne font partie de la loi, mais celle-ci est souvent ignorée, notamment dans les États à parti unique, où le gouvernement ne fait l'objet d'aucun contrôle. En fait, rares sont les cas où des régimes non démocratiques n'ont pas systématiquement nié les droits de la personne lorsque cela leur convenait - qu'il s'agisse de régimes de la droite, de la gauche, ou simplement despotiques.

Dans d'autres cas encore, les droits des individus peuvent être accessoirement restreints par la guerre et les conflits. La violence met rarement en valeur les qualités de ceux qui s'y adonnent. Bien souvent, elle déshumanise les peuples les plus nobles. comme nous l'avons vu au Moyen-Orient, en Amérique centrale et ailleurs, les combattants comme les non-combattants en subissent les conséquences.

Comme chaque catégorie de violations des droits de la personne a ses propres caractéristiques, et comme la nature de chaque cas varie considérablement à l'intérieur de chaque catégorie, les idéologies et les réponses préconçues sont rarement utiles.

Une fois que nous avons examiné le problème, nous devons déterminer quelle est notre position dans un cas particulier et étudier les moyens les plus appropriés de le régler.

Pour le Canada, s'occuper des violations des droits de la personne est plus qu'un devoir théorique. Notre action en faveur des pauvres et des laissés pour compte de ce monde, ainsi que tous les instruments juridiques internationaux dont nous disposons, nous ont donné le droit de combattre les violations des droits de la personne et de chercher des moyens pratiques d'y mettre fin. Au fil des ans, les Canadiens ont versé des dizaines